



Compte-rendu du COPIL



Site Natura 2000 Rivière Ellé FR5300006

Le Faouët, le 18 novembre 2019 à 14h30

Membres présents :

Patrick VAUTIER	Sous préfecture de Pontivy
Sébastien GUILLARD	DDTM 56
Gilles PAILLAT	DREAL Bretagne
Daniel LE BRAS	Président du COPIL et du SMEIL
Romain SUAUDEAU	SMEIL -directeur
Agnès STEPHAN	SMEIL - chargée de mission Natura 2000
Gilles BERNARD	Mairie de LANGONNET
Marie Josée CARLAC	Mairie de LANVENEGEN
Ange LE LAN	Mairie de MESLAN
Dominique LE NINIVEN	Mairie de PRIZIAC
(non enregistrée)	Mairie de LOCUNOLE
Gilles BERNARD	Conseiller municipal de LANGONNET
PASCO Pierre Yves	Bretagne Vivante
Daniel Yves ALEXANDRE	Bretagne Vivante
Dominique WILLIAMS	UMIVEM
COLASSE Vincent	CBN Brest
Caroline CORNET	Chambre d'Agriculture
Sophie BAGNIOC	Comité départemental Tourisme Equestre 56
Olivier POURQUIER	Association Tourisme Equestre Morbihan
Eric et Florence ABRASSART	Association TROCOET
Stéphane BASCK	Fédération des chasseurs du Morbihan
LE BEUZE Joël	Syndicat des Chasseurs 29
MAHOT Aude	QUIMPERLE COMMUNAUTE
PAILLAT Gilles	DREAL BRETAGNE
PERRON Alain	CHAMBRE AGRICULTURE 56

Excusés :

	EAU ET RIVIERES BRETAGNE 56
Séverine CHANONY	Roi Morvan Communauté

Ordre du jour :

- Etat d'avancement du projet de nouveau périmètre Natura 2000
- Bilan d'activité 2018-2019
- Echanges sur les priorités 2019-2020
- Questions diverses

Compte rendu :

NB : Les présentations powerpoint sont annexées au compte rendu.

Point n° 1 : Etat d'avancement du projet de nouveau périmètre Natura 2000

NB : le dossier est consultable sur le site internet du SMEIL

Gilles PAILLAT présente les résultats de la consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements sur l'extension du périmètre d'une durée de 3 mois : 18 collectivités ont répondu favorablement ; deux communes ont cependant émis des réserves portant sur :

- l'information des propriétaires concernés
- la prise en charge par l'autorité publique des études d'impact.

Cette consultation fait suite à des réunions publiques et des consultations auprès des professionnels (agriculteurs, Imerys...).

L'esprit et les critères de redéfinition du périmètre sont rappelés :

- adaptation de l'ancienne bande de 50 mètres de part et d'autre du cours d'eau à des limites administratives et écologiques ou d'usages ;
- exclusion des parcelles de grandes cultures à l'exception de la bande tampon de 10 mètres ;
- exclusion des plantations résineuses sans potentialités écologiques à l'exception des parcelles jouxtant le cours d'eau ;
- inclusion des zones humides et prairies permanentes ;
- inclusion des boisements (sur pentes notamment) susceptibles de comporter des habitats d'intérêt communautaire.

Le bilan est une extension de 1 797 ha à l'échelle du site, pour une surface totale future de 3 895 ha.

La procédure se poursuit par une transmission du dossier par le préfet au Ministère de la Transition et Solidaire qui, après consultation interministérielle le transmettra à la Commission européenne. Après vote des Etats-membres en Comité Habitats, le nouveau site sera inscrit à la liste de sites du réseau Natura 2000 (Journal officiel de l'union européenne).

Dominique WILLIAMS se déclare satisfaite que la logique hydrographique soit désormais respectée (jonction de l'étang de Priziac avec le reste du réseau hydrographique, inclusion des sources de l'Ellé).

Alain PERRON félicite le travail de redéfinition du périmètre et de son ajustement sur les parcelles cultivées à la bande tampon de 10 mètres qui permet une meilleure cohérence avec les contraintes agricoles déjà en vigueur.

Pierre Yves ALEXANDRE relève la surface retirée de Guiscriff, en l'occurrence 126 ha. La différence s'expliquerait notamment sur la périphérie de la vallée du Saint Antoine.

Le Copil valide le projet de nouveau périmètre

Une réévaluation du DOCOB est-elle programmée ?

Gilles PAILLAT répond qu'il est possible d'envisager deux cas de figure : une procédure de mise à jour du Docob consistant à y intégrer de nouveaux éléments apportés par l'extension du périmètre, ou

Page 2 sur 4

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta –

1 rue Andreï Sakharov CS 20245 29394 Quimperlé Cedex

02 98 09 00 46 – smeil@quimperle-co.bzh

bien une révision complète consistant à effectuer une nouvelle rédaction de l'ensemble du Docob. Le choix de l'option nécessitera dans tous les cas une étape d'évaluation du Docob en cours au regard du nouveau périmètre et des éventuels nouveaux enjeux.

Point n° 2 : Bilan d'activité

Agnès STEPHAN présente le bilan d'activité (voir powerpoint).

Concernant les milieux aquatiques d'eau courante, elle souligne l'articulation avec les actions des Contrat Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) portés par Roi Morvan Communauté et Quimperlé Communauté, avec aussi les actions des Fédérations de Pêche notamment par le biais du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs, ainsi que les actions d'animation du PAEC.

Les CTMA de l'Ellé se terminent d'ici un à deux ans et ne seront plus financés par l'Agence de l'Eau. Les possibilités de « relais » par les Contrats Natura 2000 ne sont pas évidents particulièrement sur les projets en bordure de terrains agricoles (cf règles administratives), comme a pu l'éprouver Agnès STEPHAN pour une demande de contrat Natura 2000 « replantation d'une ripisylve » sur l'Inam par un agriculteur.

Pour la présentation de l'étude sur la Mulette perlière qui s'est déroulé cette année, Agnès STEPHAN laisse la parole à Pierre Yves PASCO de Bretagne Vivante qui a assuré l'expertise scientifique et l'encadrement des bénévoles et des équipes techniques de Quimperlé Communauté et Roi Morvan qui ont aussi participé. Ils sont remerciés.

Cinq tronçons ont été prospectés. A l'exception de l'Aër, où de nouvelles observations ont été relevées, les autres tronçons ont plutôt permis l'observation d'une population de Mulette méridionale sur l'Ellé aval.

Les perspectives seraient de :

- continuer les prospections sur quelques zones favorables du bassin versant ;
- affiner l'état de la population de l'Aër ;
- réaliser un plan de conservation pour les populations de l'Aër et du Naïc.

A signaler que seules 7 rivières en Bretagne abritent des populations supérieures à 100 individus : l'Aër en fait partie.

Concernant l'étang de Priziac, M. LE NINIVEN, maire de Priziac, rencontré en amont du COPIL, s'est montré favorable à une candidature au futur appel à projets de la Région pour intégrer le réseau des réserves naturelles régionales de Bretagne, sous réserve de ne pas nuire aux projets économiques périphériques.

Concernant les habitats tourbeux, M. BROUSTAL a été accompagné pour le suivi administratif de son contrat Natura 2000 (Langonnet). Des échanges avec le FCBE propriétaire des landes de kermadou ont eu lieu pour relancer le projet de contrat Natura 2000 mais n'ont pas abouti.

Des recherches foncières ont été réalisées en particulier sur la tourbière de la vallée du Saint Antoine, sur les landes de St Guen, ainsi que sur Glomel.

Des échanges ont eu lieu avec l'AMV pour organiser un suivi des stations de Sphaigne de la Pylaie sur les différents sites du bassin de l'Ellé.

Concernant les milieux forestiers et intraforestiers et espèces associées, la démarche Natura 2000 s'appuie sur les actions du CRPF qui contrôle les plans simples de gestion forestière sur les propriétés forestières de plus de 10 ha. Néanmoins l'essentiel des habitats forestiers du site ne sont pas concernés. Un travail d'étude par Amikiro sur la présence chauves-souris dans les chapelles et églises sur le territoire de Roi Morvan communauté est en cours et devrait permettre d'améliorer les connaissances sur les espèces concernées et leur domaine vital.

Des recherches foncières sur les landes sèches du bois de Rosgrand ont été réalisées.

Point n° 3 : Perspectives 2020

Plusieurs propositions d'axes de travail pour 2020 ont été faites (cf présentation).

Agnès STEPHAN indique qu'il existe encore de nombreux déficits d'information sur plusieurs espèces patrimoniales : flûteau nageant par exemple, pour lequel l'Ellé est un gros réservoir pour la Bretagne, elle-même très importante au niveau européen.

Le manque d'information est également flagrant pour le chabot, la lamproie de planer ou encore l'agrion de mercure.

Dominique WILLIAMS, suite à la conférence sur le Saumon organisée par les Fédérations de Pêche, demande à réfléchir sur l'adaptation aux changements climatiques.

Sur ce dernier point, Gilles PAILLAT précise qu'il s'agit d'un sujet extrêmement vaste et particulièrement complexe à appréhender. Il indique qu'un premier travail de modélisation a été mené pour anticiper l'effet de l'implantation de vignes sur les paysages bretons. Il est envisagé de prolonger cette approche sur les végétations à partir des travaux en cours de cartographie des végétations de Bretagne par le Conservatoire botanique National de Brest...

Concernant le projet de mutualisation sur les protocoles d'évaluation des Contrats Natura 2000, Vincent COLASSE précise, qu'outre les insectes, la végétation est aussi à examiner.

Concernant les landes de St Guen, Eric ABRASSART déplore qu'il ait été dit lors des premières phases de création du site Natura 2000 qu'il n'était plus possible d'exploiter les landes de St Guen alors qu'aujourd'hui il apparaît souhaitable d'intervenir compte tenu du boisement.

Sébastien GUILLARD confirme que ce discours a pu en effet être tenu lors du lancement de la démarche Natura 2000. Pour autant, le réseau Natura 2000 est aujourd'hui le levier principal de la politique européenne pour la conservation de la biodiversité qui poursuit l'objectif de concilier préservation de la biodiversité et les activités humaines. Dès lors qu'un DOCOB est approuvé, la gestion du site par des actions concrètes d'entretien et de restauration des milieux naturels notamment agropastoraux constitue l'enjeu principal de l'action. Le site Natura 2000 de la rivière Ellé ne déroge pas à cet enjeu puisque plusieurs contrats de travaux sont déjà soldés, sont en cours de réalisation ou en cours d'étude.

Concernant la proposition de création d'un concours « Prairies Fleuries », Caroline CORNET se dit favorable d'autant plus qu'il pourrait permettre de poursuivre la dynamique installée par leur démarche de Fermes pilotes.

Agnès STEPHAN avance que dans le contexte actuel de débats sur l'agriculture, ce serait une démarche valorisante.

Vincent COLASSE qui participe au jury de concours « Prairies Fleuries » sur d'autres territoires bretons précise que les échanges entre agriculteurs, agronomes, naturalistes sont très fructueux pour chacun.

Le président du comité de pilotage
Daniel LE BRAS

